



Avignon, le 12 janvier 2022,

Ce jour s'est tenue une visio-conférence entre la Direction et les organisations syndicales (OS) afin de faire le point sur la situation sanitaire et le déploiement du télétravail.

SITUATION SANITAIRE :

Concernant les données statistiques, le taux d'incidence a crevé un plafond déjà élevé, atteignant 2 116 pour 100 000 habitants sur la 1ère semaine de l'année (pour mémoire : 820 en semaine 51/2021 et 1 330 semaine 52/2021). Le taux de positivité s'élève à 19 %, et ce nouveau variant est responsable de 60 à 70 % des contaminations...

Il y a environ 300 hospitalisations pour le COVID en Vaucluse et 21 personnes en réanimation.

7 agents de la DDFiP sont actuellement positifs ; il y a en plus de nombreux cas contact.

Le protocole sanitaire actualisé a été rediffusé aux chefs de service, avec rappel des consignes sanitaires (aération très régulière des locaux, respect des jauges surtout dans les espaces partagés (convivialité, restauration), fiche SG sur la prise en charge des personnes symptomatiques et asymptomatiques, etc.), insistance sur l'importance du télétravail.

Toute communication de la part des agents relative à la situation sanitaire (déclaration cas positif, cas contact, interrogation sur conduite à tenir en cas de doute etc.) doit se faire via la balf dédiée mise en place par la DDFIP : ddfip84.covid19@dgfip.finances.gouv.fr

NB :

- les formations sont maintenues en présentiel sans jauge, mais avec une application très stricte des consignes sanitaires (masques, aération, distanciation spatiale).
- les concours sont maintenus avec les formules initialement retenues (si c'était prévu en présentiel, ça reste en présentiel, notamment pour les oraux en cours et à venir sur Paris).

Les agents dont le test serait positif et qui seraient asymptomatiques peuvent télétravailler si c'est leur choix et que leur médecin valide ce choix. Sur ce point, nous avons insisté sur le fait qu'il ne saurait être question que les chefs de service fassent une quelconque pression pour que ces agents télétravaillent absolument... En tout état de cause, il a bien été précisé que l'agent positif (asymptomatique ou présentant des légers symptômes) ne pouvait télétravailler pendant la période

d'isolement obligatoire qu'en fournissant un certificat de reprise d'activité délivré par son médecin traitant.

La question de la fourniture de masques FFP2 et d'auto-tests dans les services sera débattue lors d'un très prochain CHSCT exceptionnel à la demande des OS, la DG n'ayant pas produit de doctrine au niveau national sur ces 2 sujets et le DDFIP, également président du CHSCT, n'est pas insensible sur le sujet, notamment pour les masques FFP2, même, si pour lui, le port de ces masques est très contraignant.

TÉLÉTRAVAIL :

Le télétravail est désormais à haut niveau dans le département : 60 % des agents effectuent du télétravail (entre 0,5 et 5 j selon les situations), dont 45 % sont à plus de 3 j de télétravail par semaine.

Le télétravail peut être effectué à la demi-journée ou bien à la journée.

Nous avons évoqué la situation des agents qui refuseraient le télétravail (et c'est leur droit), celui-ci devant continuer de s'effectuer sur la base du volontariat et ne pas être contraint ou imposé par une quelconque pression hiérarchique ou statistique.

En effet certains agents sont confrontés à des soucis personnels non forcément connus (appartement trop petit, difficulté à se chauffer, débit internet insuffisant...) qui, si le télétravail leur est imposé, peuvent mettre leur santé physique et psychique en danger. Ce dont le Directeur a convenu tout en maintenant que l'on est dans une situation de télétravail renforcée exceptionnelle en terme de durée hebdomadaire...

ACCUEIL :

L'accueil du public est toujours recentré sur un préaccueil « simple » (distribution d'imprimés, recueil des coordonnées pour un rappel ultérieur). Un maximum d'accueil se fait à distance (téléphone, courriel, e-contact). L'accueil en box est à limiter au strict minimum.

Le recensement des besoins en agents de sécurité est effectué, reste plus qu'à trouver des prestataires...

QUESTIONS DIVERSES :

Il semblerait qu'il y ait des difficultés d'approvisionnement en fournitures de produits d'hygiène ici ou là. Dans cette période où le nettoyage et la désinfection sont essentiels, il est vital de faire remonter rapidement ce type de problèmes d'approvisionnement à la division du budget, que ce soit en direct ou bien par notre intermédiaire.

Il y aura certainement une nouvelle réunion avec la Direction d'ici 2 semaines.

Faites-nous remonter s'il y a des difficultés rencontrées dans votre service.